

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 17 FEVRIER 2020

L'an 2020 et le 17 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : Mmes BOUCHOU Christiane, CUZIAT Régine, DEWIER Valérie, GROS Marianne, HALITIM Véronique,
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, LUCOT Christophe, MOREL Fernand, RAPET Gilles, RIGAUD Michel

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme GROS Marianne

1- Orientations budgétaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020, les opérations d'investissements suivantes seront inscrites en dépenses d'investissement :

Opération	Montant prévisionnel	Avis
Modification n°1 SPR sur Géoportail	1 200 €	Engagé
Logiciels mairie	3 000 €	Engagé
Création site internet	1 200 €	
Rénovation éclairage public tr.3	3 000 €	
Déploiement de la fibre	5 000 €	
Aménagement d'un ossuaire au cimetière	2 000 €	
Aménagement atelier municipal	1 000 €	
Maçonnerie escaliers monument aux morts	1 700 €	
Remplacement coffret électrique terrain multisports	1 800 €	
Remplacement équipements sportifs	2 000 €	
Remplacement d'un PC au secrétariat	1 000 €	
Aménagement PMR école et salle des fêtes	32 000 €	
Parking + portillon maison Moccelin	3 000 €	
Peinture mur cantine scolaire	5 000 €	

Crédits reportés du BP 2019

Enfouissement des réseaux + éclairage public tr. 2	16 857 €	Reste à réaliser
Construction nouvelle station d'épuration	20 000 €	Reste à réaliser
Remplacement poteau incendie	4 300 €	Reste à réaliser

2- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de Rédacteur principal de 2^e classe dans le cadre d'un avancement à l'ancienneté de Madame PAGE Natacha, qui assure actuellement les fonctions de secrétaire de mairie au grade de Rédacteur Territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un poste de Rédacteur principal de 2^e classe pour l'avancement de Madame PAGE Natacha et de modifier par conséquent le tableau des emplois permanents de la Commune.
- PRECISE que cette création de poste prendra effet au 1^{er} juin 2020.

3- Questions diverses

* *Décisions du maire (pour information)*

N°01 du 20.01.2020

Objet : virement de crédits (Budget 2019) - section de fonctionnement

Le Maire de la Commune de Vertrieu,
Vu l'article L2322-2 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que les crédits budgétaires au compte 739211 (attribution de compensation) sont insuffisants pour honorer les échéances de l'année 2019,
Considérant que les crédits restants au compte 022 (dépenses imprévues) peuvent faire l'objet d'un virement de crédits vers le compte 739211,

DECIDE

Article 1 : il a été décidé :

- DE REALISER les virements de crédits ci-après :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ■ <u>CREDITS A REDUIRE</u> : COMPTE 022 - Dépenses imprévues | - 290 € |
| ■ <u>CREDITS A OUVRIR</u> : COMPTE 739211 - attribution de compensation | 290 € |

N°02 du 21.01.2020

Objet : virement de crédits (Budget 2019) - section de fonctionnement

Le Maire de la Commune de Vertrieu,
Vu l'article L2322-2 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'erreur d'imputation conduisant à l'annulation du mandat 293/19 et au re-mandatement au compte 7391172,
Considérant que les crédits budgétaires au compte 7391172 (dégrèvement de TH sur les logements vacants) sont insuffisants pour honorer la dépense correspondante,
Considérant que les crédits restants au compte 022 (dépenses imprévues) peuvent faire l'objet d'un virement de crédits vers le compte 7391172,

DECIDE

Article 1 : il a été décidé :

- DE REALISER les virements de crédits ci-après :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| ■ <u>CREDITS A REDUIRE</u> : COMPTE 022 - Dépenses imprévues | - 1 002 € |
| ■ <u>CREDITS A OUVRIR</u> : COMPTE 7391172 - dégrèvement de TH logements vacants | 1 002 € |

* *démarche pour l'obtention du label villes et villages fleuris* : Monsieur MOREL explique aux élus que la candidature de notre commune sera proposée en 2021.

* *75^e anniversaire des combats de 1940 sur le Rhône* : camp de reconstitution militaire + exposition du 8 au 10 mai 2020. La participation de l'école sera requise à l'occasion de cet évènement.

* *stationnement du bus devant l'école* : les travaux de marquage et de signalisation seront programmés au printemps.

* *Vertroland 2019* : Les informations diffusées à propos de la paroisse étant erronées, un erratum sera transmis à la population par le biais d'un ras buisson.

* *Commémoration du 19 mars* : rdv à 11h15 au monument aux morts.

Prochain conseil : le 9 mars 2020 à 18h30